

Délibération **2018 BS 131** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : CREATION ESPACE VTT PROVENCE LUBERON LURE

L'an deux mille dix-huit et le 20 décembre à 14h00, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 décembre, se sont réunis à la Chapelle Saint-Elzéard à Montfuron sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 21 présents (19) ou représentés (2) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Viviane DARGER, Roselyne GIAI-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Nadine SARTO-BARANCOURT,

Messieurs Mickaël CAVALIER, André BERGER, Jacques DECUIGNIERES, Alain CAHOUR, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Stéphane SAUVAGEON, Philippe DAUMAS, Pierre FISCHER,

Avaient donné pouvoir :

Madame

Jacqueline COMBE à Jacques DECUGNIERES

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés

Mesdames Elisabeth AMOROS, Yolande PRIMO

Messieurs Gérard MATHERON, Philippe ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc (objectifs C2.1 et C2.2) ;

Vu le BP 2019 du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la stratégie pluriannuelle Espace Valléen porté par le Parc pour le développement intégré et la diversification touristique, inscrite dans le cadre des programmes régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif Alpin ;

Vu l'avis favorable de la commission "Valorisation des Territoires du parc" du 27 septembre 2018 ;

Vu l'avis favorable du comité technique Espace Valléen du 9 novembre à Reillanne ;

Vu les propositions des directions Sports, PDIPR, Prospective et Soutien aux Territoires des deux Départements ;

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage Espace Valléen du 21 novembre à La Tour d'Aigues, en présence du Commissaire à l'Aménagement, au Développement et à la Protection du Massif Alpin ; le COPIL a identifié le projet comme dossier prioritaire n°1 du programme Espace Valléen Luberon Lure 2019.

Le Bureau après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet de création de l'espace VTT Provence Luberon Lure ;


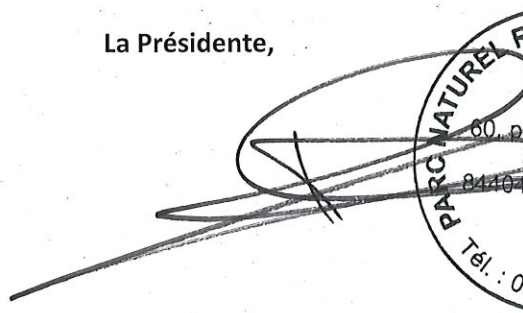
- **DECIDE** de sa mise en œuvre en 2019 et 2020 ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-après et sollicite les partenaires financiers identifiés du programme Espace Valléen pour un montant total de 20 854 € TTC, portant sur le volet valorisation de l'espace VTT ;

RECETTES	
FNADT-CIMA	10 427 €
Région	10 427 €
Autofinancement (participation EPCI/OTI)	5 213 €
TOTAL TTC	26 67 €

- **DESIGNE** le Parc naturel régional du Luberon pour assurer :
 - Sur le volet valorisation de l'espace VTT, la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble du territoire Espace Valléen et Réserve de Biosphère Luberon Lure , pour le compte et avec un apport en crédit d'autofinancement des Communautés de communes et office de tourisme concernés ;
 - Sur le volet primo balisage de l'espace VTT, en lien avec les deux départements, l'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des EPCI et des clubs partenaires ;
 - La coordination du projet dans son ensemble, l'instruction et le portage technique de l'attribution de la labellisation de la fédération Française de Cyclisme (FFC) ;
 - La création et l'animation d'un Comité technique de l'espace VTT.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



60, place J. Jaurès
B.P. 122
84401 APT CEDEX
Tel. : 04.90.04.42.00

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) :